



TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL U13 MONDIAL PUPILLES DE PLOMELIN

Espace Glazik – BP 21 -
29700 PLOMELIN - FRANCE
Tél : 02-98-52-58-20

E-mail : mondial.pupilles.plomelin@orange.fr
Site web : <http://mondialplomelin.net>

TOURNOI MONDIAL PUPILLES A ONZE DE PLOMELIN

35EME EDITION DU 18 AU 21 MAI 2023

(Joueurs nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011)

Catégories U12 U13

REGLEMENT DU TOURNOI MASCULIN 2023

ARTICLE 1 :

A l'initiative de l'A.S. PLOMELIN et des 11 centres organisateurs, et sous couvert de la FIFA, de l'UEFA et de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Bretagne et du District du Finistère, un tournoi international "pupilles" est organisé les **jeudi 18, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 Mai 2023**.

ARTICLE 2 :

L'organisation du tournoi est confiée à un comité, composé de 18 membres du club de l'AS PLOMELIN et d'un responsable de chacun des 11 centres (Soit 29 membres).

ARTICLE 3 :

Le tournoi se déroulera sur un seul niveau de compétition.
Chaque équipe participante devra présenter **16 joueurs obligatoirement** et **3 dirigeant(e)s**.
Les équipes étrangères devront fournir à l'organisateur une copie de l'autorisation de leur fédération.
Aucune dérogation sur UN EFFECTIF DE JOUEURS SUPERIEUR ne sera accordée.

ARTICLE 4 :

Les équipes inscrites, au nombre de 64, seront réparties par poules de 8 par centre. Formule championnat du jeudi au samedi.

Toutes les équipes sont assurées de jouer 3 jours complets.

Le classement se fera par points :

- 3 par match gagné.
- 1 par match nul.
- 0 par match perdu.

Si deux équipes ont le même nombre de points à l'issue des 3 journées, le classement se fera à la meilleure différence de buts, puis à la meilleure attaque, puis à la différence de buts marqués dans le match joué entre les deux équipes dans une même poule, puis à la moyenne d'âge de l'équipe.

Les deux premiers de chaque centre sont qualifiés pour les 1/8èmes de finale qui auront lieu le samedi en fin d'après-midi. Pour les 1/8èmes de finale, les vainqueurs de Centre recevront les seconds d'un autre centre dans un ordre fixé par le comité organisateur.

Les vainqueurs des 1/8èmes de finale seront qualifiés pour les 1/4 de finale qui auront lieu le dimanche matin à Plomelin.

Les vaincus des 1/4 et 1/2 finales du tournoi seront départagés à la meilleure différence de buts sur l'ensemble du tournoi. En cas d'égalité, priorité à la meilleure attaque.

ARTICLE 5 :

Chaque équipe s'engage à participer et à assister au défilé officiel du dimanche après-midi, où aura lieu la distribution des trophées, coupes, médailles et autres récompenses. **Les équipes et leurs dirigeants s'engagent également à participer aux réceptions proposées par les centres.**

ARTICLE 6 :

Les équipes participantes seront hébergées et nourries du mercredi soir au dimanche midi ou lundi matin inclus (selon les horaires de départ). L'accueil des équipes se fera le mercredi en fin de journée ou en soirée à raison de 2 enfants par famille. Ainsi que les 3 dirigeants. En cas de problème extra sportif ; il est **OBLIGATOIRE DE POUVOIR JOINDRE UN(E) DIRIGEANT(E) DE L'EQUIPE EN PERMANENCE**. En aucun cas les Centres ne peuvent être tenus responsables **A LA PLACE DES DIRIGEANTS D'EQUIPES**.

ARTICLE 7 :

Chaque équipe devra faire connaître, dès le tirage au sort, et au plus tard le 31 mars, la liste des participants et des 3 responsables. Et ce auprès du Responsable du Centre d'affectation, qui prendra contact avec elle.

ARTICLE 8 :

La vérification de l'identité et de la catégorie d'âge sera effectuée dès l'arrivée des équipes, par le comité organisateur ou les responsables des centres (présentation des licences et cartes d'identité ou passeport). et autorisation des clubs pour les joueuses extérieures). **Il sera remis à chaque joueur un bracelet de couleur orange à garder au poignet durant la durée du tournoi.**

Ce bracelet servira de billet d'entrée au stade le dimanche.

De même pour 3 dirigeant(e)s : bracelet de couleur rose

ARTICLE 9 :

Chaque club participant sera responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accidents, responsabilité civile des joueurs et accompagnateurs. Le comité déclinant toute responsabilité à cet égard. En cas d'hospitalisation, la facture sera à régler par le club engagé. Dans ce cas une fiche d'hospitalisation ou de consultation vous sera remise par le responsable de centre.

ARTICLE 10 :

Les arbitres seront désignés par le district du Finistère ; mais peuvent également venir d'autres ligues. L'arbitre principal sera obligatoirement un arbitre officiel. L'arbitrage sera celui en vigueur à la FIFA. S'agissant d'un tournoi officiel, les sanctions concernant les fautes graves (exclusion, comportement des dirigeants et joueurs sur et hors terrain, etc.) seront prises sur le champ par les responsables du centre en concertation avec le corps arbitral et éventuellement le Comité Directeur du Mondial.

Avant les matchs, en complément des mesures prévues à l'article 8, les arbitres désignés pourront, s'ils le souhaitent, procéder à de nouveaux contrôles des licences et/ou de l'identité des joueurs.

Dans le cadre du jeu :

2 cartons jaunes ou 1 carton rouge : Suspension automatique pour le match suivant.

Dans ce cas : le bracelet doit être coupé immédiatement.

ARTICLE 11 :

Une feuille de match sera établie pour chaque équipe et sera valable pour la durée du tournoi. Le dirigeant devra y inscrire: nom, prénoms, date de naissance des 16 joueurs. Elle sera contrôlée par 1 délégué du centre.

Tous les joueurs seront autorisés à rentrer en cours de jeu. Les joueurs (ou joueuses) remplacés peuvent continuer en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Seuls les remplaçants et 3 encadrants sont autorisés sur le banc de touche (Bracelet au poignet).

Toute réserve sur la qualification d'un joueur devra être consignée sur la feuille de match, avant le début de la rencontre. Toute réserve d'ordre technique en cours de match devra être consignée sur la feuille de match, à l'issue de la partie. Toute fraude constatée dans la composition de l'équipe sera sanctionnée sévèrement et pourra aller jusqu'au déclassement de l'équipe concernée. Les joueurs devront garder le même numéro de maillot durant tout le tournoi.

ARTICLE 12 :

Toutes les rencontres se disputeront en 2 périodes de 10 minutes, séparées par un temps de repos de 5 minutes.

ARTICLE 13 :

En 1/8ème, 1/4, 1/2 et finales, les rencontres se terminant sur un score nul seront suivies par une ou plusieurs séries de tirs au but, suivant les règles de l'UEFA. Dans chaque série, 5 joueurs différents, choisis parmi les joueurs ayant terminé la partie, exécuteront ces coups de pied. L'arbitre déterminera, par tirage au sort, l'ordre de passage de ces coups de pied.

ARTICLE 14 :

Les équipes de clubs ont la possibilité de présenter **5 joueurs** (maximum) licenciés dans d'autres formations, sous réserve :

- Que ces dites formations ne sont pas présentes au tournoi.
- De la présentation des licences, **accompagnées de l'autorisation des clubs concernés.**

Ces dispositions ne concernent que les équipes de clubs et non les sélections.

ARTICLE 15 :

Seuls les buts marqués pendant les trois premiers jours, lors du tournoi de qualification, compteront pour l'attribution des coupes :

- Meilleure attaque.
- Meilleur buteur.

Un coefficient de pondération sera affecté dans les centres présentant exceptionnellement un nombre différent d'équipes (cas d'un désistement tardif, par exemple).

ARTICLE 16 :

Toute dégradation dans les installations des différents centres sera à la charge du club fautif.

ARTICLE 17 :

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le règlement, si besoin est. Il tranchera tout litige éventuel non prévu par le règlement, y compris les cas de force majeure.

Le comité directeur

